



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2009

PRESIDENT : BOUCHEZ M. Maire

PRESENTS : HOCHART D. BERTIN A. CHAUDAUDRA E. SZAT S. HENOT D. MACIAZEK C. FLAMENT A. PAW R. Adjoints – BIELKIN L. SYS M. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGRAND D. JAROSZ S. ABRAHAM J.C. MOLEND A. E. HERMAND J. PRZYBOROWSKI B. MONTEVILLE G.M. DARCHEVILLE F. BUYCK I. Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : BOUKHATEB N. BEKAERT P. THIRION J.P. BELHAJ M. FAVIER E. VANTOURNOUDT A. Conseillers Municipaux ont donné procuration

SECRETARE: BIELKIN L. Conseillère municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.



RUE DE LA SUCRERIE

Le Conseil Municipal

- approuve le compte-rendu d'activité de l'année 2008 présenté par ADEVIA chargé de l'aménagement du secteur de la rue de la Sucrierie
- autorise le Maire à signer l'avenant de prolongation du délai d'un an de la convention publique d'aménagement pour permettre la commercialisation du dernier lot.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité. Monsieur le Maire étant membre du Conseil d'Administration de la SEM Adevia n'a pas pris part au vote.

RUES DAUTRICOURT ET R.BRIQUET

Le Conseil Municipal

- approuve le compte-rendu d'activité de l'année 2008 présenté par ADEVIA chargé de l'aménagement du secteur des rues Dautricourt et R.Briquet,
- autorise le Maire à signer l'avenant de prolongation du délai de 3 ans de la convention publique d'aménagement pour permettre la réalisation de toutes les prestations,

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité. Monsieur le Maire étant membre du Conseil d'Administration de la SEM Adevia n'a pas pris part au vote.

Par ailleurs, Le Conseil Municipal autorise, par 27 voix pour (dont 6 procurations) et 1 contre (Réagird), le Maire à signer la convention d'avance de trésorerie consentie conformément à la convention publique d'aménagement pour un montant de 800 000 €. Monsieur le Maire étant membre du Conseil d'Administration de la SEM Adevia n'a pas pris part au vote.

Cette avance permettra de ne pas faire supporter des frais financiers supplémentaires à la commune et sera remboursée à la commune au plus tard en 2013. Les produits financiers qui en découleront figureront au bilan final de l'opération.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE – EXERCICE 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses	308 229.44 €
- recettes	308 229.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses	8 001 593.67 €
- recettes	8 001 593.67 €

le budget supplémentaire de la Commune a été adopté par 28 voix pour (dont 6 procurations) et 1 voix contre (Réagird)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA ZONE INDUSTRIELLE – EXERCICE 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses	12 583.85 €
- recettes	12 583.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses	1 870.13 €
- recettes	1 870.13 €

le budget supplémentaire de la Zone Industrielle a été adopté par 28 voix pour (dont 6 procurations) et 1 voix contre (Réagird)

ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales prises en vertu de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ces décisions concernent :

- mission partielle de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réalisation d'un giratoire sur la RD 46 entre les communes de Fouquières-lez-lens et Billy-Montigny
- convention de partenariat avec la Croix Rouge Française
- droit de préemption sur l'immeuble sis 17 rue Gambetta
- désignation d'un avocat SCI Chale contre commune de Fouquières-lez-lens
- contrat d'étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques
- convention d'intervention avec l'association « Quai de la Batterie »
- contrat de maintenance du parc informatique de la mairie
- assurance dommages ouvrage pour les travaux de construction d'un atelier pour les services techniques
- acte d'occupation temporaire de immeuble sis 92 rue J.J.Rousseau
- désignation d'un avocat : commune de Fouquières-lez-lens contre Gosselin Martine

- désignation d'un avocat : commune de Fouquières-lez-lens contre Mr et Mme Moreau
- remboursement d'un sinistre (local pêche)
- convention de partenariat avec la société APAVE
- marché de travaux d'installation de films solaires dans les écoles
- droit de préemption sur l'immeuble 12 route Nationale
- remboursement d'un sinistre (local commercial)
- remboursement d'un sinistre (école J.Ferry)
- contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement de l'éclairage public

GARANTIES COMMUNALES D'EMPRUNTS

Considérant le projet de construction de 4 logements 50 rue Robespierre et d'un logement 28 rue Robespierre par Pas-de-Calais, le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, accorde la garantie communale à cet organisme pour les emprunts suivants :

- emprunt d'un montant de 449 247 € destiné à la construction de 4 logements 50 rue Robespierre – prêt PLUS
- emprunt d'un montant de 35 578 € destiné à la construction de 4 logements 50 rue Robespierre – prêt énergie performance
- emprunt d'un montant de 78 323 € destiné à la construction d'un logement 28 rue Robespierre – prêt PLAI
- emprunt d'un montant de 6 965 € destiné à la construction d'un logement 28 rue Robespierre – prêt énergie performance

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2010 les tarifs de locations des salles Tanière, Ziarkowski et salle des fêtes. Cette décision est adoptée par 28 voix pour (dont 6 procurations) et 1 voix contre (Réagird)

TARIFS DES CONCESSIONS,

Le Conseil Municipal décide, par 28 voix pour (dont 6 procurations) et 1 voix contre (Réagird) d'augmenter de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2010, les tarifs des concessions au cimetière.

TARIFS APPLIQUABLES AU COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal décide, par 28 voix pour (dont 6 procurations) et 1 abstention (Réagird) d'augmenter de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2010, les tarifs applicables au columbarium.

ANIMATION INTERCLASSES

Le Conseil Municipal décide, par 24 voix pour (dont 4 procurations), 1 voix contre (Réagird) et 4 abstentions (dont 2 procurations (« ensemble construisons le Fouquières de Demain » et « l'Alliance de la Droite »). d'augmenter de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2010, les tarifs de l'animation interclasses.

FIXATION DES LOYERS DES IMMEUBLES APPARTENANT A LA COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter de 1.34 % les loyers des immeubles appartenant à la commune, à compter du 1^{er} janvier 2010 ce taux étant celui appliqué par les bailleurs sociaux.

Cette décision est adoptée par 28 voix pour (dont 6 procurations) et 1 voix contre (Réagird).

SUBVENTION AUX ENFANTS CONTINUANT LEURS ETUDES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 2 % les bourses aux enfants continuant leurs études.

NOEL 2009

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prendre en charge les frais afférents au Noël des enfants des écoles primaires et maternelles.

MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le marché de fourniture de repas en liaison froide avec la Société DUPONT RESTAURATION dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

ACQUISITIONS D'IMMEUBLES

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale, le Conseil Municipal par 28 voix pour (dont 6 procurations) et 1 contre (Réagird) décide d'acquérir les immeubles suivants :

- 222 rue du Général Leclerc moyennant le prix de 78 000 €
- 18 rue Pasteur moyennant le prix de 210 000 €

et le terrain cadastré AL N° 39 sis rue G.Delory moyennant le prix de 8 800 €. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE « MAINTIEN DE SALAIRE »

Considérant le contrat de prévoyance souscrit avec la Mutuelle Nationale Territoriale, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant audit contrat relatif à l'augmentation du taux de cotisation fixé à 1.96 % au 1^{er} janvier 2010.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité 3 subventions au titre de la dotation globale d'équipement à savoir :

- pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique au taux de 25 % du montant des travaux s'élevant à la somme de 205 049 € H.T.
- pour les travaux de rénovation de l'éclairage public dans diverses rues de la commune au taux de 30 % du montant des travaux s'élevant à la somme de 288 750 € H.T.
- pour le réaménagement des terrains de pétanque Place Carnot au taux de 30 % du montant des travaux s'élevant à la somme de 38 456 € H.T.

CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE, LE CONSEIL GENERAL ET LA VILLE DE BILLY-MONTIGNY

Considérant l'installation de feux tricolores sur la RD 46 entre les communes de Fouquières-lez-lens (rue J.Guesde) et Billy-Montigny (rue Danton), le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention établie par le Conseil Général relative aux modalités d'installation, de gestion et d'entretien de ces feux tricolores.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LA D.D.E

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention d'assistance technique avec la Direction départementale de l'Équipement comprenant notamment les missions suivantes

- assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
- assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, conduite des études, passation des marchés et direction des contrats de travaux
- assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation
- conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

La collectivité peut exprimer les besoins d'assistance particulière sur l'une ou l'autre de ces missions, dans le domaine de la voirie :

- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- gestion du tableau de classement de la voirie.

Cette convention prendra effet le 1^{er} janvier 2010, renouvelable deux fois pour la même durée.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Conformément à l'article 86 de la loi 99-586 du 12 juillet 1999, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges, décide d'adopter à l'unanimité ledit rapport.

REMBOURSEMENT CENTRES DE LOISIRS

Une famille, ayant présenté les justificatifs réglementaires, sera remboursée du montant de la participation versée s'élevant à la somme de 11.90 €, décision prise à l'unanimité.